

## **SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

### **Projet de décret portant application des articles 10 et 15 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**

Sur le fondement de l'article L. 103-1 du code de l'urbanisme, le projet de décret d'application des articles 10 et 15 de la loi n° 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été soumis à participation du public, sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire du 14 mai au 5 juin 2018.

Le public a été invité à déposer ses commentaires sur la page dédiée.

#### **1° Nombre et nature des observations formulées**

Huit observations ont été formulées et publiées sur la page internet. Aucune ne vise directement le dispositif du projet de décret en cause.

#### **2° Synthèse**

L'auteur de la première contribution indique n'avoir aucune observation à formuler.

Deux observations, rédigées dans des termes analogues, concernent l'évaluation environnementale et la participation du public à l'élaboration des décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Or le projet de décret, de même que les articles de la loi du 26 mars 2018 dont il porte application, est sans rapport avec ces questions.

Une observation invite les rédacteurs du code de l'urbanisme à réfléchir à un approfondissement et à un élargissement du dispositif du permis à double état.

Quatre observations portent sur le principe de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques en France, sans aucune référence au texte en cause non plus qu'à sa base légale.

Enfin, une dernière observation est sans lien avec les jeux.

#### **3° Prise en compte des observations du public**

Eu égard à la teneur des observations formulées, celles-ci n'ont pas été de nature à justifier une modification du projet de décret.